

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE  
Foncier diffus**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention et ses avenants passés avec la collectivité tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention foncière listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ,  
LE 17 NOV. 2018  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Regionales et Européennes  
Le Préfet de Région,  
  
Blaise COURTAY

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....  
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE – Foncier diffus  
Bureau du 31/10/2018

<b>Opération</b>	<b>Signataire – Date de signature</b>	<b>Modification conventionnelle</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Modification proposée</b>
<b>VAUX</b> <b>Maison de retraite</b> (F08FD700061) Avenant n°4	<b>Commune de Vaux</b> <i>Convention du 07/01/2010</i>	Prorogation des délais	31/12/2018	31/12/2019